

Compiègne, le 16 septembre 2015

L'Architecte des Bâtiments de France  
à  
Monsieur le Maire  
19 rue de l'Église  
60300 Mont-l'Évêque

Monsieur le Maire,

En complément du porter à connaissance du 4 juin 2012 concernant l'élaboration du PLU de Mont-l'Évêque, je vous fais part des observations suivantes sur le plan de zonage.

Une attention particulière sera apportée sur le nord-ouest du village pour les zones suivantes :

- l'Epinette
- le Poirier Martin
- le Puits de Rully
- Au-dessus du Cimetière
- la Corne de Boeuf

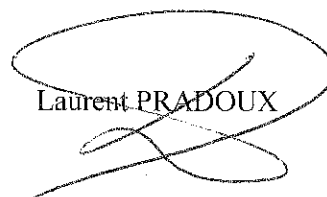
Ces zones agricoles devront être remplacées par des zones naturelles afin de préserver les paysages environnants et les grandes perspectives vers l'Abbaye de la Victoire et la Ville de Senlis.

On proposera à cet égard la création d'une zone Nv (zone naturelle avec des vues) et sur les secteurs du Cornouiller et le Chemin de la Victoire.

La zone 2AU (parcelle 244) devra être déplacée sur la parcelle 242 le long du chemin communal au contact des habitations existantes (zone UB) en veillant à végétaliser cette zone afin de maintenir les perspectives d'entrée ouest sur le village. Cette zone 2AU ne devra être urbanisée qu'après « consommation » des nombreuses dents creuses du centre bourg (voir plan annoté joint).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France,  
Adjoint au Chef du Service Territorial  
de l'Architecture et du Patrimoine  
de l'Oise



Laurent PRADOUX

Copie DDT, DREAL

